

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date et heure de la séance : 17 décembre 2025 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 8

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER- Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sylvie PARIS.

Absents : MM. Nicolas BERNARD - Florian CATINOT

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°25/12/17/002

OBJET : Dénomination de voies.

Monsieur PRESLE indique que, dans le cadre des travaux des lotissements « Les Jardins des Fontenilles » (1^{ère} tranche) et « Les Bois de l'Auzon » (2^{ème} tranche), sur le secteur des Fontenilles, plusieurs voies ont été créées.

Il rappelle que, pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes ...), le travail des facteurs et autres agents des services publics ou commerciaux, la localisation GPS, ... il appartient au Conseil Municipal de choisir le nom des rues.

Aussi, il propose de dénommer les nouvelles voies sur la thématique des femmes panthéonisées, à savoir :

- Rue Simone VEIL
- Rue Joséphine BAKER
- Rue Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ

Après avoir indiqué que ces dénominations présentées à la commission « aménagement du territoire » lors de sa séance du 9 décembre 2025, ont reçu un avis favorable, il invite le Conseil Municipal à bien vouloir :

- valider les dénominations proposées (**Rue Simone VEIL, rue Joséphine BAKER et rue Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ**) telles que figurant sur le plan annexé à la présente délibération,
- et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le *18 décembre 2025*
Reçu en préfecture le *18 décembre 2025*

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.